



Bulletin d'information de la Commune d'Assesse
Assesse - Courrière - Crupet - Florée - Maillen - Sart-Bernard - Sorinne-la-Longue

Perspectives & Réalités

septembre
2022
108



Mois de la Nature - p.16

Distribution de plants - p.9

Nouveaux horaires d'ouverture du service Population - p.10

Quincaillerie
MAILLEN

1A, rue de Lustin - Maillen
083/65.56.20



Toutes
nos années
d'expérience
sont à
votre service

Aménagement extérieur

Gros oeuvre

Assainissement

Couverture

Isolation - Cloison

Outillage

Quincaillerie



FAIRE
TOUT

UZIN

matériaux
de construction

E-mail : lizin@toutfaire.com

Rue de la Fagne 32 • 5330 ASSESSE

Tél 083 65 50 94 • Fax 083 65 64 04



BOUILLON

Création & Entretien d'espace vert

0479 46 11 53

CRÉATION, ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

www.bouilloncreation.be - info@bouilloncreation.be

RUE COCHAUTE 11 - 5333 SORINNE-LA-LONGUE



& fils
nélis

BOULANGERIE • PÂTISSERIE

TOUS PRODUITS DE 1^{er} CHOIX

Place Communale 13 • 5330 ASSESSE

Tél. : 083 65 53 37

Et si on parlait de vos assurances ?

Eric Polet et Steve Detal vous proposent un service optimal et de proximité pour la gestion de votre portefeuille d'assurances avec la garantie d'une indépendance totale vis-à-vis des compagnies.



Ch. de Marche, 77 - 5330 ASSESSE

T. 083/65 62 02

info@polet-detal.be

FSMA 063133

N° entreprise BE867.766.354

www.polet-detal.be

polet & detal
assurances



Chères Concitoyennes,
Chers Concitoyens,

L'été s'achève, emportant avec lui ce parfum de nonchalance propre aux jours ensoleillés que nous avons vécus.

La vague de chaleur n'a pas fait que des heureux : elle a donné une nature jaunie, rappelant des paysages du Sud de la France plutôt que notre nature verdoyante habituelle. L'herbe se fait rare dans les prairies, obligeant les éleveurs à entamer leurs réserves de foin.

A la veille de l'hiver, l'augmentation du prix de l'énergie constitue une problématique majeure. Lorsqu'il faudra remplir les cuves à gaz ou à mazout, la facture sera lourde à supporter pour la plupart d'entre nous. Il y a peu d'alternatives, le prix du pellet et du bois s'étant également envolé ces dernières semaines. Il nous reste à espérer des températures clémentes pendant la saison hivernale.

Terminons sur une note positive : après deux années d'arrêt, les kermesses et manifestations diverses ont pu à nouveau se tenir, et c'est avec enthousiasme que les villageois se sont retrouvés pour faire la fête « comme avant ».

Et nul doute que les nombreuses activités proposées par les diverses associations d'Assesse vous permettront de poursuivre sur cette belle lancée dans les mois à venir.

Pour le comité de rédaction
Cécile Vause

ADMINISTRATION COMMUNALE

Eplanade des Citoyens, 4 – 5330 ASSESSE
Accueil : +32 83 63 68 99 - Fax : 083 65 54 70

Lun., Mar., Jeu., Ven. : 8.30h à 12h
Mer. : 8.30h à 12h et 13.30h à 16h
Sam. : 9h à 11.30h

Du sam. 12h au lun. 8h :
083 65 50 55 (appels déviés)

 **Nouveaux horaires d'ouverture du service Population-Etat civil à partir de ce 1^{er} septembre 2022. Voir détail en page 10.**

108 - Septembre 2022

Photo de couverture :

Crédit photo : Assesse - Eric Polet

Revue bimestrielle

Echevinat de la communication :

communication@assesse.be

Equipe de rédaction :

- Mmes M. DANS, V. MANTIA, M. PAULUS et C. Vause
- MM R. BURLET, J. DELFOSSE, F. LANDRAIN.

Sommaire

Conseil communal

Au registre des délibérations 4

Environnement

Nuit de l'obscurité 8
Invitation chantier participatif 8
Collecte de jouets dans les recyparcs 9
Distribution de plants d'arbres 9

Population-Etat civil

Nouveaux horaires 10
Permis de détention d'un animal 10

Sport

Je Cours pour ma forme 12
Ça bouge à Assesse !! 12

Social

Opération coup de pouce 13

Aînés

Conférence 13

Economie

Nos coiffeurs-coiffeuses 14

Tourisme

Gal Pays des Tiges et Chavées 17

Urbanisme

Journée mondiale du diabète 19

La Police

L'enquête de résidence - domicile 20

Divers

Le droit d'interpellation des habitants 20
Joseph Collot, li pus bia pèlè d'Crupet 21

Condroz connect

L'Assessible 23 à 26

Directrice générale : directrice.générale@assesse.be

Service comptabilité : comptabilite@assesse.be

Service population : population@assesse.be

Enseignement : enseignement@assesse.be

Urbanisme : cadredevie@assesse.be

Ecopasseur : ecopasseur@assesse.be

Personnel : personnel@assesse.be

Communication : communication@assesse.be

Taxation : taxes@assesse.be

Accueil extrascolaire : lidwin.chamberland@assesse.be

Services techniques : travaux@assesse.be

Service Tourisme-Culture : tourisme@assesse.be

Bibliothèque communale : direction@biblio-assesse.be

Régie Communale Autonome des Sports : rcas@assesse.be

Conseil communal

Au registre des délibérations

Séances du 12 mai et du 02 juin 2022

COMPTES ET BUDGETS

Comptes annuels 2021 - Décision

Le Conseil a décidé d'arrêter, comme suit, les comptes de l'exercice 2021 :

Bilan	ACTIF	PASSIF
	€ 36.506.905,73	€ 36.506.905,73

Compte de résultats	CHARGES (C)	PRODUITS (P)	RESULTAT (P-C)
Résultat courant	€ 8.412.018,51	€ 8.803.698,37	€ 391.679,86
Résultat d'exploitation (1)	€ 9.799.719,58	€ 10.297.444,85	€ 497.725,27
Résultat exceptionnel (2)	€ 960.650,85	€ 623.987,15	€ -336.663,70
Résultat de l'exercice (1+2)	€ 10.760.370,43	€ 10.921.432,00	€ 161.061,57

	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés (1)	€ 10.874.919,98	€ 1.479.667,60
Non Valeurs (2)	€ 56.475,55	€ 0,00
Engagements (3)	€ 9.661.039,38	€ 2.983.999,26
Imputations (4)	€ 9.362.278,14	€ 865.169,45
Résultat budgétaire (1-2-3)	€ 1.157.405,05	€ -1.504.331,66
Résultat comptable (1-2-4)	€ 1.456.166,29	€ 614.498,15

Modification budgétaire n°2 - 2022 - Décision

Le Conseil a décidé d'arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n° 2 de l'exercice 2022 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	€ 9.757.796,32	€ 9.375.883,48
Dépenses totales exercice proprement dit	€ 9.757.796,32	€ 8.392.581,23
Boni / Mali exercice proprement dit	0,00 €	€ 983.302,25
Recettes exercices antérieurs	€ 1.157.405,05	€ 9.106,01
Dépenses exercices antérieurs	€ 99.071,42	€ 1.515.442,66
Prélèvements en recettes	€ 417.690,91	€ 1.410.244,47
Prélèvements en dépenses	€ 1.094.540,77	€ 887.210,07
Recettes globales	€ 11.332.892,28	€ 10.795.233,96

Dépenses globales	€ 10.951.408,51	€ 10.795.233,96
Boni / Mali global	€ 381.483,77	€ 0,00

2. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
	1.036.450,87 €	
	11.388,95 €	14/10/2021
	2.599,50 €	14/10/2021
	9.542,27 €	28/10/2021
CPAS	22.156,23 €	28/10/2021
Fabriques d'église	17.044,56 €	14/10/2021
	10.037,87 €	14/10/2021
	18.437,29 €	14/10/2021
	4.103,82 €	14/10/2021
Zone de police	549.747,20 €	
Zone de secours	130.198,79 €	
Autres (préciser)		

CPAS - Compte 2021, bilan et compte de résultats - Approbation

Le Conseil a décidé d'approuver le compte 2020 du CPAS, le compte de résultats ainsi que le bilan arrêté au 31 décembre 2020 repris ci-après :

	Ordinaire	Extraordinaire	Total général
Résultat budgétaire de l'exercice	303.991,78	0,00	303.991,78
Résultat comptable de l'exercice	375.247,93	94.727,98	469.975,91
Engagement à reporter de l'exercice	71.256,15	94.727,98	165.984,13

CPAS - Modification budgétaire n°1/2022 aux services ordinaire et extraordinaire - Approbation

Le Conseil a décidé d'approuver la modification budgétaire ordinaire n°1 présentée par le C.P.A.S. et qui se résume comme suit :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	5.406.137,16	5.406.137,16	
Augmentation	782.529,96	667.749,39	114.780,61
Diminution	169.271,35	54.490,74	-114.780,61
Résultat	6.019.395,77	6.019.395,77	

et d'approuver la modification budgétaire extraordinaire n°1 également présentée :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	300.705,00	300.705,00	
Augmentation	175.815,00	100.830,00	74.985,00
Diminution	138.285,00	63.300,00	-74.985,00
Résultat	338.235,00	338.235,00	

ZS NAGE - MB 1 de 2022 - Modification de la dotation communale provisoire 2022

Le Conseil a pris connaissance de la MB 1/2022 de la Zone de Secours NAGE et a décidé de fixer la dotation provisoire au montant de 130.198,79 € (+7.343,58 € par rapport au budget initial).

Fabrique d'église Sainte-Geneviève de Florée - Compte 2021 - Approbation

Le Conseil a décidé d'approuver le compte 2021 de la fabrique d'église Sainte-Geneviève de Florée, qui présente en définitive les résultats suivants :

Recettes totales	13.763,34 €
Dépenses totales	3.388,03 €
Résultat comptable	10.375,31 €

Fabrique d'église Notre-Dame de Sorinne-la-Longue - Compte 2021 - Approbation

Le Conseil a décidé d'approuver le compte 2021 de la fabrique d'église Notre-Dame de Sorinne-la-Longue, qui présente en définitive les résultats suivants:

Recettes totales	16.304,53 €
Dépenses totales	13.944,21 €
Résultat comptable	2.360,32 €

Fabrique d'église Saint-Martin de Crupet - Compte 2021 - Approbation

Le Conseil a décidé d'approuver le compte 2021 de la fabrique d'église Saint-Martin de Crupet, qui présente en définitive les résultats suivants:

Recettes totales	15.228,29 €
Dépenses totales	12.130,16 €
Résultat comptable	3.098,13 €

Fabrique d'église Saint-Denys de Sart-Bernard - Compte 2021 - Approbation

Le Conseil a décidé d'approuver le compte 2021 de la fabrique d'église Saint-Denys de Sart-Bernard, qui présente en définitive les résultats suivants:

Recettes totales	22.573,31 €
Dépenses totales	19.323,66 €
Résultat comptable	3.249,65 €

Fabrique d'église Saint-Quentin de Courrière-Centre - Compte 2021 - Réformation

Le Conseil a décidé d'approuver le compte 2021 de la fabrique d'église Saint-Quentin de Courrière-Centre, après déduction de la recette fictive du compte de 1.000,00 €. Ce compte présente en définitive les résultats suivants :

Recettes totales	10.505,86 €
Dépenses totales	3.441,10 €
Résultat comptable	7.064,76 €

Fabrique d'église du Sacré-Coeur de Trieu-Courrière - Compte 2021 - Réformation

Le Conseil a décidé d'approuver le compte 2021 de la fabrique d'église du Sacré-Cœur de Trieu-Courrière, après réformation de 2 articles. Ce compte présente en définitive les résultats suivants :

Recettes totales	44.449,88 €
Dépenses totales	30.136,11 €
Résultat comptable	14.313,77 €

Fabrique d'église Sainte-Lucie de Maillen - Compte 2021 - Réformation

Le Conseil a décidé d'approuver le compte 2021 de la fabrique d'église Sainte-Lucie de Maillen après modifications. Ce compte présente en définitive les résultats suivants:

Recettes totales	25.666,38 €
Dépenses totales	18.635,02 €
Résultat comptable	7.031,36 €

TRAVAUX

Approbation des conditions de marché

Le Conseil a décidé d'approuver les conditions du marché public de travaux - Courrière - Crupet - Entretien de la voirie 2021 (EXECUTION 2022) – (montant estimé : 186.366,00 € hors TVA ou 225.502,86 € TVA comprise).

Les travaux se rapportent à :

- COURRIERE : rue du Centenaire, rue de l'Abbaye, rue du Fays, rue des Héritages, rue Trieu d'Avillon et rue du Sart-Mathelet : fraisage localisé du revêtement hydrocarboné, réparation localisée en hydro. Type base, pose d'un enduit MBCF.
- CRUPET : rue Basse : fraisage localisé du revêtement hydrocarboné, réparation localisée en hydro. Type base. Pose d'un enduit bicouche, finition des accotements avec fraisas et empierrement de carrière si nécessaire.

PERSONNEL COMMUNAL

Modification du règlement de travail – Nouveaux horaires du service Population-Etat civil – Décision

Le Conseil a décidé d'ajouter à l'annexe 1 du règlement de travail de nouveaux horaires de travail applicables aux agents du service Population-Etat civil.

Il a décidé d'appliquer ces nouveaux horaires pendant une période d'essai de 3 mois à dater du 1er septembre 2022 et d'effectuer un comptage du nombre de citoyens se présentant le lundi soir.

Plus d'information sur ces nouveaux horaires en page 10 de ce bulletin.

Convention de mise à disposition d'un agent chargé des marchés publics au profit du CPAS - Approbation

Le Conseil a décidé d'approuver la convention par laquelle la Commune met à disposition du CPAS un agent chargé des marchés publics, à raison de 30% de son temps de travail et à dater du 1er juin 2022.

SUBVENTIONS

Octroi des subventions aux diverses sociétés ou groupements de l'entité - 2022 - Décision

Le Conseil a décidé d'allouer une subvention ordinaire aux divers groupements de l'entité suivant le tableau repris ci-après :

NOM	MONTANT ACCORDE
ACSTA	2.643,80 €
FANFARE SAINTE-CECILE	1.500,00 €
FANFARE ROYALE CECILIA	1.500,00 €
CHORALE MARANATHA	263,41 €
COLLECTIF D'ANIMATIONS SARTOISES	394,87 €
JEUNESSE COURRIERE	200,00 €
JEUNESSE MAILLEN	200,00 €
LA BELLE AMBIANCE	200,00 €
MAISON DU VILLAGE COURRIERE	130,75 €
ASBL MAGIMPRE	543,41 €
JEUNESSE DE SORINNE-LA-LONGUE	200,00 €
PATRO	467,43 €
AINES ASSESSE	680,00 €
3X20 COURRIERE	510,00 €
REGIONALE HORTICULTURE ASSESSE	37,50 €
AINES DE MAILLEN	246,00 €
JARDIN DU COUVENT	200,00 €
GYMNASTES SARTOISES	65,00 €
PASSETANQUE	134,76 €
PALETTE SARTOISE	675,00 €
RBC MAILLEN	9.250,20 €
WAJUTSU CLUB SART-BERNARD	655,00 €
CRUPET PELOTE	1.213,11 €
CRUPETANQUE	1.200,00 €
PIVERTS COURRIERE	80,00 €
HANDBALL	620,10 €
Montant total des subsides	3.810,34 €

Le Conseil a également décidé d'allouer :

- un subside exceptionnel non récurrent d'un montant de 750,00 € à Corentin Asbl pour l'année 2022, pour soutenir le travail de maintien d'une salle nécessaire dans la vie associative de la commune ;
- un subside ordinaire exceptionnel d'un montant de 2.500,00 € à l'Association Patriotique Entité Assesse & FNC pour l'année 2021, pour le projet de rénovation/renouvellement du drapeau de Sart-Bernard endommagé - prise en charge cette année ;
- une subvention ordinaire à l'asbl Magimpré pour un montant de 4.000,00 € (demande complémentaire).

Montants octroyés par le Collège communal en 2021 sur base de la délégation du Conseil communal - Information

Le Conseil a pris acte des subventions octroyées par le Collège communal à la suite des délégations octroyées par le Conseil communal :

- Frais d'internet pour les écoles libres : 0,00 €
- R.C.A. contribution communale : 72.860,00 € - dotation ordinaire
- R.C.A. dotation extraordinaire RUS Assesse : 1.592,49 € - dévidoir et géomètre
- R.C.A. dotation extraordinaire RFC Sart-Bernard : 0,00 €
- R.C.A. dotation extraordinaire Passetanque : 736,33 € - matériaux pour terrains
- R.C.A. dotation extraordinaire CS Maillen : 7.818,37 € - remplacement éclairage et dévidoirs
- R.C.A. dotation extraordinaire RCA : 398,12 € - panneaux de signalisation
- F.E. Assesse dotation extraordinaire : 0,00 €
- Subside ASBL ACSTA : 7609,40 € - subside de fonctionnement (5.000,00 €) et frais d'hébergement (2.609,40 €)
- Subside ASBL APPEL : 120,76 € - réparation plaque de la tombe de M. FIVET Alphonse, invalide de guerre

DIVERS

CRECCIDE (Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie) - Affiliation - Convention - Décision

Le Conseil a décidé de marquer un accord quant à l'affiliation de la Commune au CRECCIDE Asbl* et de désigner M. Jean-Luc Mosseray comme représentant du Conseil au sein de l'assemblée générale. (*Asbl qui éduque à la citoyenneté et aux valeurs démocratiques avec pour objectif de faire, de nos enfants et de nos jeunes, des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires).

CPAS - Démission d'un conseiller de l'Action sociale - Acceptation

Le Conseil a accepté la démission de ses fonctions de Conseiller de l'Action Sociale, élu de plein droit par délibération du Conseil communal du 03 décembre 2018, de Monsieur Nicolas GOFFINET.

CPAS - Conseiller de l'action sociale - Election - Présentation

Le Conseil a décidé d'accepter l'élection de plein droit en tant que Conseiller de l'Action Sociale, pour le groupe ECOLO, de Madame Magali TOLENDE.

Déclarations d'apparementement - cdH - Les Engagés - Modification

Le Conseil a pris acte du changement de nom du parti CDH au profit de « Les Engagés ».

Il a décidé de fixer la composition politique du Conseil Communal d'Assesse comme suit :

Nom : des Conseillers	Dénomination de la liste communale :	Déclaration individuelle d'appartenance :
HUMBLET Sébastien	ALN	MR
PIERSON Marc	ALN	MR
GRAINDORGE Gilles	ALN	MR
MERCIER Marielle	ALN	MR
GREGOIRE Valéry	ALN	MR
CRISTINI Maria	ALN	MR
JACOBS Gaëlle	ALN	MR
MOSSERAY Jean-luc	ACOR+	"Les Engagés"
QUEVRAIN Sylviane	ACOR+	"Les Engagés"
LESUISSE Paul-Bernard	ACOR+	"Les Engagés"
COOPMANS Gauthier	ACOR+	"Les Engagés"
BODSON Marie	ACOR+	"Les Engagés"
RAES Dominique	ACOR+	"Les Engagés"
FRIPPIAT Roger	SAD	"Les Engagés"
MARCOLINI Nadia	ECOLO	ECOLO
DELFOSSÉ Julien	ECOLO	ECOLO
DAWAGNE Caroline	ECOLO	ECOLO

Commune, dès l'entrée en vigueur du présent règlement et jusqu'en 2025 inclus, une taxe communale sur l'exploitation de loges foraines. Sont visées les installations placées tant sur terrain privé que sur le domaine public. Toute personne physique ou morale, désirant exploiter des loges foraines sur le territoire de la Commune, est tenue d'introduire une demande écrite à l'Administration communale, contenant tous les éléments nécessaires à la taxation en ce compris la superficie totale de la loge ou des loges, et ce, au plus tard 30 jours avant l'événement. La taxe est due par l'exploitant de l'installation à savoir le titulaire de l'autorisation patronale. Dans les cas où les installations sont situées sur terrain privé, la taxe est due solidairement par l'exploitant de l'installation et par le propriétaire du terrain occupé.

Le taux de la taxe est fixé comme suit, par ker-messe :

- Métiers de bouche - friteries, ventes de hot-dogs, croustillons : 80€
- Tirs, loteries, roulants, pêches aux canards : 60€

Convention de bénévolat - Renforcement de l'accueil extrascolaire – Approbation

Le Conseil a décidé :

- ✓ D'autoriser l'engagement de bénévoles pour aider les animateurs déjà en fonction dans les écoles de la commune, et notamment au sein des écoles libres Saint-Martin d'Assesse et de l'Arbre-en-Ciel de Jassogne, à raison d'1 heure les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- ✓ De fixer à 10 € l'indemnité d'encadrement ;
- ✓ De prendre en charge le coût réel des frais de déplacement des bénévoles qui effectueront les surveillances de 15h45 à 16h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis (maximum 2.000 km/an) ;
- ✓ D'approuver le modèle de convention proposé ;
- ✓ De déléguer au Collège la conclusion d'autres contrats de bénévoles conformes à la convention approuvée par le Conseil, si l'encadrement devait être renforcé au sein d'autres écoles.

Permis unique New Wind SPRL (752.4/02.1) - Recours au Conseil d'Etat - Autorisation

Le Conseil a pris acte de l'absence de décision des Ministres sur le recours formulé par le Collège communal à l'encontre de la décision prise par les Fonctionnaires Technique et Délégué en date du 25/11/2021 d'autoriser la SPRL NEW WIND à construire et exploiter une éolienne d'une puissance maximale totale de 2,99 MW et ses installations annexes au lieu-dit Trieu du Chaufour/Trignée à ASSESSE.

Le Conseil a décidé d'autoriser le Collège communal à introduire un recours auprès du Conseil d'État à l'encontre de la décision d'octroi de permis unique de classe 2 à New Wind.

Règlement taxe sur l'exploitation de loges foraines 2022-2025 - Décision

Le Conseil a décidé qu'il est établi au profit de la

- Carrousels (manèges, élastiques) : 60€
- Luna parks : 100€
- Métiers étendus : auto-scooters, kartings : 75€

Mise en place de 4 parcours permanents de trail – Autorisation

Le Conseil a décidé d'autoriser le passage et le balisage de trois tronçons publics en vue de la mise en place de 4 parcours permanents de trail.

Commission consultative communale de la sécurité routière (CCCSR) - Remplacement de mandataires – Décision

Le Conseil a décidé de désigner :

- ✓ Eliane PASCOLO en remplacement de Benjamin LEYDER
- ✓ Caroline DAWAGNE en remplacement de Julien DELFOSSÉ

en tant que commissaires au sein de la Commission consultative communale de la sécurité routière (CCCSR).

BEP: Révision du plan de secteur de Namur en vue de l'extension du PAE de la Fagne - Avis

Le Conseil a pris acte

- de la demande officielle émanant du BEP Expansion visant la révision du plan de secteur en vue de l'extension du parc d'activité économique de la Fagne à Assesse et le dossier de base en rapport
- du procès-verbal de la Réunion d'Information Préalable (RIP) du 26/04/2022
- des réclamations et remarques reçues au cours de la période du 26/04/2022 au 10/05/2022 et de la synthèse de ces dernières
- de la proposition d'avis du Collège communal telle qu'actée en date du 23/05/2022.

La Nuit de l'obscurité

Le samedi 8 octobre 2022, place à la nuit noire !



Le réchauffement climatique est devenu ces derniers mois un sujet de préoccupation majeur parmi la population belge. De même, la perte de notre biodiversité inquiète beaucoup de monde. Comment pourrait-il en être autrement sachant que, par exemple, 80% des insectes ont disparu ces 30 dernières années ?

Sans y prendre garde, nous avons au fil des années transformé la nuit en jour, en multipliant les éclairages nocturnes et en produisant ce que l'on appelle la « pollution lumineuse », qui gêne les astronomes et a des impacts sur l'environnement, en affectant la faune, la flore et les rythmes biologiques.

C'est dans le but d'informer le grand public et de lui faire prendre conscience de ce problème que, le 8 octobre prochain, sera organisée à Assesse la « Nuit de l'Obscurité » en collaboration avec l'ASCEN (Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes www.ascen.be).



À cette occasion, Daniel Steenhaut vous invite à découvrir la forêt la nuit, le samedi 8 octobre 2022 en soirée au bois didactique de Courrière (rue des Grands Joncs). Cette animation gratuite est destinée à un public de tout âge. Attention néanmoins : le parcours est difficilement accessible aux poussettes. Les modalités pratiques de cet événement seront communiquées prochainement sur le site internet de la commune d'Assesse et sur sa page Facebook. Une réservation pour cette activité sera souhaitée. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service Cadre de Vie au 083/63.68.57 ou à cadredevie@assesse.be.



Pour plus d'informations concernant la Nuit de l'Obscurité, vous pouvez consulter le site dédié www.nuitdelobscurite.be

ASCEN asbl - Rue du Dolberg, 7 - B-6780 Messancy
www.ascen.be - info@ascen.be - 0473 63 44 24

Invitation Chantier participatif

Au sud du village de Maillen, au lieu-dit « Baive », il existe une prairie humide aux richesses naturelles remarquables : grenouilles, tritons, crapauds, libellules et bon nombre d'oiseaux trouvent le gîte et le couvert dans ce petit vallon du ruisseau de Vôvesène.

Depuis 2005 et sur proposition de la Commune, cette zone a été classée comme Zone Humide de Grand Intérêt Biologique (ZHIB). En 2010, le Département Nature et Forêts (DNF) de la Région Wallonne y a fait creuser 2 mares. Chaque année depuis 2010, grâce à la mobilisation des bénévoles sur le site et avec l'aide de la Commune, du Gal et du DNF sont organisés 2 chantiers de gestion de la réserve naturelle ainsi que l'animation de plusieurs journées didactiques dans la réserve pour les enfants de nos écoles.

Si vous aussi vous souhaitez vous investir dans ce projet, alors rejoignez-nous ce samedi 17 septembre 2022 de 9h à 13h pour un chantier participatif ouvert à tous à la Zone Humide de Baive, rue de Baive à 5330 Maillen.



Samedi 15 octobre 2022

Collecte de jouets dans les recyparcs : donner plutôt que jeter !

Plus de place, trop de jouets et certains peu ou plus utilisés ...vous ne savez que faire de tous ces jouets ? Surtout, ne les jetez pas car ils pourront encore servir, donnez-les !

A qui puis-je apporter mes jouets ?

Profitez de la traditionnelle collecte des jouets organisée **ce samedi 15 octobre** dans tous les recyparcs de Wallonie pour inviter vos enfants à venir y déposer leurs jouets. Les intercommunales collaborent avec des associations locales pour faire passer le message : **« Avant de jeter, pensez à réutiliser ! »**



Une action solidaire

L'aspect solidaire de cette collecte est important puisqu'elle permet à de nombreuses associations partenaires, qui œuvrent au quotidien sur le terrain, de récupérer des jouets et de les redistribuer aux enfants défavorisés, qui sans elles, n'en recevraient sans doute pas aux fêtes de fin d'année ! Parmi ces associations, on compte des Maisons Croix-Rouge, des institutions pour enfants, des centres pour réfugiés, des CPAS, ...

Donner ses jouets, c'est aussi faire un geste pour l'environnement !

C'est prolonger la durée de vie d'un objet en évitant qu'il devienne un déchet. Si nous voulons économiser les ressources naturelles de notre planète, ces dynamiques « réemploi » doivent devenir spontanées. A court terme, tout le monde devrait transformer son regard et, avant un achat qu'il soit en seconde main ou pas, se poser la question du devenir de l'objet que l'on envisage d'acheter. Si je n'en ai plus besoin...je le vends, je l'échange, je le donne... Faire circuler des objets déjà utilisés et encore en bon état, c'est une des clés d'un avenir durable.

Quelques infos pratiques

Essayez, dans la mesure du possible, de donner des jouets propres, complets et comme neufs ! Par exemple, des jeux de société, poupées, puzzle, jeux de construction, consoles de jeux, livres pour enfants, petits vélos, ballons de foot, jeux d'extérieurs... Les préposés des recyparcs n'auront pas le temps de les nettoyer pour vous et nous demanderons aux bénéficiaires de le faire une seconde fois afin d'éviter tout risque de contamination.

A vous de jouer ! Rendez-vous le samedi 15 octobre de 9h à 17h dans le recyparc le plus proche de chez vous avec un jouet en bon état...

Distribution d'arbres

Le samedi 26 novembre 2022,
de 09h à 13h, dans le cadre de la
Journée de l'Arbre, venez chercher
gratuitement votre plant*
sur l'Esplanade des Citoyens.

* Un plant par personne résidant sur la commune et se présentant en personne, dans la limite des stocks disponibles.

Administration communale d'Assesse
Esplanade des Citoyens 4
5330 Assesse

Population – Etat civil

Nouveaux horaires

À partir de ce **1er septembre 2022**, le service Population–Etat civil **modifie ses horaires** d'ouverture **pour une période test** afin de répondre au mieux à vos réalités de vie et permettre une meilleure organisation des services.

À l'issue d'un sondage qui vous a été proposé fin 2021, directement au guichet du service et via les autres outils de communication de l'administration, le Collège communal a décidé d'adapter les horaires.

☞ Voici les résultats du sondage qui motivent cette modification :

1) Quel samedi préférez-vous garder ouvert ?

75,5 % préfèrent garder le 1er samedi ouvert.

2) Quel jour en soirée préférez-vous qui soit ouvert ?

Il en ressort que sur les 89,4% qui souhaitent que le service ouvre une soirée, 37,4% préfèrent que la soirée se fasse le lundi.

3) Préférez-vous un accès libre ou sur rendez-vous ?

72,2% préfèrent un accès libre.

Il y aura une période test comprise entre le 1er septembre et le 30 novembre 2022.

☞ **Voici donc les nouveaux horaires :**

- **Le lundi de 14h à 19h en septembre, octobre et novembre 2022**
 - **Les mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h**
 - **Le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h**
 - **Le 1er samedi du mois de 9h à 11h30 en septembre, octobre et novembre 2022**
- Le service est fermé les jours fériés**

☞ **Pour rappel :**

- Le **service Etat civil** traite les sujets relatifs aux mariages, décès, naissances, reconnaissances prénatales, adoptions et nationalité.
Nous vous demandons de prendre rendez-vous pour vous assurer que l'un de nos deux agents qui traitent ces matières soit bien présent.
- Pour le **service étranger** nous vous demandons également de prendre rendez-vous
 - André Aurélie : 083/636.897 - aurelie.andre@assesse.be
 - Degraeve Barbara : 083/636.855 - barbara.degraeve@assesse.be
- Le **service Population** traite les sujets relatifs aux cartes d'identité, passeports, permis de conduire et documents administratifs ainsi que la vente de conteneurs et sacs PMC et biodégradables.

Permis de détention d'un animal

Instauré depuis 2019 par le Code wallon du Bien-être des animaux, le permis de détention d'un animal de compagnie se concrétise depuis ce 1er juillet 2022.

Qu'est-ce que cela signifie ?

Concrètement, à partir du 1er juillet 2022, tout particulier qui souhaiterait acquérir (acheter, adopter ou recevoir) un animal de compagnie en se rendant chez un professionnel (commerces, refuges, élevages d'animaux de compagnie) devra montrer un document prouvant qu'il n'a pas été déchu de son permis de détention. Ce document sera délivré sur simple demande par les administrations communales wallonnes.



Quel est l'objectif de ce permis ?

L'objectif est double :

1. Éviter que des personnes qui ont déjà maltraité un animal et ont été condamnées à ne plus détenir des animaux puissent recommencer avec d'autres animaux,
2. Éviter les achats impulsifs sans prendre la peine de réfléchir aux contraintes que la détention de tel ou tel animal va entraîner. Ces achats dictés par l'émotion du moment conduisent trop souvent à des abandons, notamment au moment des vacances, ou à des négligences. Les démarches pour obtenir le document à la Commune permettront d'assurer un minimum de réflexion et d'éviter de telles situations.

Où le permis de détention d'un animal me sera-t-il demandé ? Et qui doit le présenter ?

Dans les établissements spécialisés dans la vente animalière, dans les refuges et chez les éleveurs d'animaux de compagnie, mais uniquement pour la vente aux particuliers, pas entre professionnels.

Les ventes entre particuliers ne sont pas concernées. Un particulier peut néanmoins toujours demander l'extrait de fichier central s'il souhaite vérifier que le candidat acquéreur n'a pas été condamné à une interdiction de détention d'un animal ou à la déchéance du permis de détention d'un animal, et une telle démarche est fortement recommandée.

Je n'ai pas encore 18 ans, puis-je acquérir un animal ?

Il est interdit de commercialiser ou de donner des animaux à une personne mineure d'âge. Un mineur ne peut donc pas conclure de contrat d'achat ou d'adoption d'un animal.

Je projette d'adopter un animal de compagnie type chien/chat/oiseau/rongeur/NAC/poisson/volaile/mouton/chèvre/cheval : que dois-je faire pour obtenir mon permis de détention d'animal ?

L'obligation de fournir un extrait de fichier central s'applique aux animaux de compagnie. Toute vente, mise à l'adoption ou don d'un animal d'un professionnel à l'égard d'un particulier est réputée être une vente, mise à l'adoption ou don d'un animal de compagnie, peu importe l'espèce concernée.

Si vous faites l'acquisition d'un animal dans le cadre de votre activité professionnelle (activité liée aux animaux), vous ne devez pas présenter d'extrait de fichier central.

Vous devez vous rendre au guichet de votre Commune avec votre carte d'identité. L'agent communal vous délivrera alors un document papier certifiant que vous détenez le permis, il s'agit d'un extrait du Fichier Central.

Je projette d'adopter, à titre de loisir, un animal de basse-cour type poule/lapin/chèvre/mouton : que dois-je faire pour obtenir mon permis de détention d'animal ?

L'obligation de fournir un extrait de fichier central s'applique aux animaux de compagnie. Toute vente, mise à l'adoption ou don d'un animal d'un professionnel à l'égard d'un particulier est réputée être une vente, mise à l'adoption ou don d'un animal de compagnie, peu importe l'espèce concernée.

Vous devez vous rendre au guichet de votre Commune avec une pièce d'identité. L'agent communal vous délivrera alors un document papier certifiant que vous détenez le permis, il s'agit d'un extrait du fichier central.

Pour les ventes et les dons entre particuliers, il n'est pas obligatoire de solliciter l'extrait de fichier central, mais les particuliers peuvent le demander s'ils le souhaitent.

Dès lors dans ce cas, l'acheteur devra présenter un extrait du fichier central.

Combien de temps mon extrait est-il valable ? Dois-je le renouveler ?

L'extrait du fichier central a une durée limitée. La validité, fixée par décret, est de 30 jours « calendrier ». Si après l'adoption ou l'achat

d'un animal, vous prévoyez d'en adopter un autre dans un délai supérieur à 30 jours, il vous faudra retourner vers votre Commune pour redemander ce document.

Qu'est-ce que je risque si je n'ai pas de permis de détention et vais tout même dans un magasin, chez un éleveur ou un refuge pour adopter un animal ?

Chaque refuge, établissement commercial et éleveur d'animaux de compagnie a l'obligation de vous demander le permis contre remise d'un animal. S'il vous délivre un animal sans avoir reçu copie de votre extrait (et donc sans l'avoir inscrit dans son registre), il s'expose à une amende administrative de 150 à 200.000 euros. Vous ne pourrez donc pas acheter ou adopter l'animal que vous souhaitiez. Si vous le faisiez en contravention, vous êtes susceptible d'être sanctionné de manière identique.

Il est évident que l'application de cette nouvelle législation nécessitera un temps d'adaptation pour les parties prenantes, et demandera une certaine souplesse.

Je suis particulier et je souhaite vendre ou donner un animal, dois-je demander l'extrait de fichier central ?

Pour les ventes et les dons entre particuliers, il n'est pas obligatoire de solliciter l'extrait de fichier central, mais il est recommandé de le faire. Pour rappel, en ce qui concerne les chiens et les chats, un agrément en tant qu'éleveur occasionnel est obligatoire dès qu'une gestation est en cours et qu'une portée est imminente (<http://bienetreanimal.wallonie.be/agrement-occasionnel>). De facto, en tant qu'éleveur agréé, vous devrez solliciter l'extrait de permis.



Vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question ?

Appelez le 1718 et choisissez le point 2 dans le menu, une permanence téléphonique est organisée pour répondre aux questions des citoyens, Communes ou établissements concernés.

La RCAS

Je Cours pour ma forme

Début des sessions d'automne le lundi 12 et le mercredi 14 septembre 2022 :

Horaires des groupes par niveau :

- **0-5 km** : à partir du lundi 12/9 à 19h, il n'y a pas de prérequis, l'entraînement débute en douceur.
- **5-10 km** : à partir du mercredi 14/9 à 19h, le prérequis est de savoir courir 5 km ou d'avoir terminé une session de niveau 1 (5km).
- **10 + 1** : à partir du mercredi 14/9 à 19h30, le prérequis est de savoir courir 10 km.

Pré-inscription obligatoire à : rcas@assesse.be ou 083 636 845

Une participation de 40€ est demandée pour couvrir : les frais administratifs, l'assurance, le matériel et le défraiement du coach.

10 + 2 : Les lundis à 19h30, de septembre à juin, un groupe JCPMF 10 +2 continue de progresser avec un coach passionné. N'hésitez pas à les rejoindre !!! Le niveau requis pour intégrer ce groupe est d'avoir terminé le niveau 10 + et d'avoir envie d'aller plus loin, plus vite, plus ... et de se fixer des objectifs.



Ça bouge à Assesse !!

Dans quelques jours, vous pourrez profiter des aménagements du site sportif à la rue du Fays à Courrière.

Cet espace central dans le village, à côté de l'église et des 2 écoles permettra la pratique libre du sport dans :

- un espace multisports (handball – football – basketball – volley-ball – tennis – badminton - ...) de 24m/12m,
- un terrain de basketball 3X3,
- une plaine de jeux accessible de 3 à 12 ans avec des modules adaptés



Appel aux bénévoles !

Opération coup de pouce

Le **PCS Assesse-Ohey (Plan de Cohésion Sociale)** a pour projet d'organiser et de favoriser

les solidarités entre voisins en proposant différents petits services aux aînés **de 80 ans et plus**, afin d'améliorer leur quotidien à domicile. Si vous êtes parmi ceux-là, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous faisons également appel aux bénévoles de tout âge et dans chaque village pour (re)créer des solidarités de quartier entre voisins.

Si vous avez un peu de temps à consacrer pour rendre quelques services aux aînés de votre village dans différents domaines, faites-le nous savoir.

Toutes les informations peuvent être obtenues :

POUR OHEY : CPAS d'Ohey, rue du Tilleul, 95 5350 Ohey ou par téléphone à Mme Françoise Ropson au 085/611991 ou inscrivez-vous sur le site communal.

POUR ASSESSE : PCS Assesse-Ohey, Esplanade des Citoyens, 2 5330 Assesse ou par téléphone : Mme Chonquerez Sonia au 083/636827 ou Mme Schaers Laurence au 083/636894 ou inscrivez-vous sur le site communal.



Jeu- Concours « Mon Condroz »

Jouez et tentez de remporter un panier surprise contenant des produits locaux issus des commerces de notre entité.

- **Question n°1** : *Quel est le nombre de fiches recensées pour la commune d'Assesse sur le site MonCondroz.be ?*.....
- **Question n°2** : *Citez deux sous-catégories de « Animaux » et donnez un exemple d'entreprise assessoise pour chacune d'elle ?*.....
- **Question 3** : *En vous aidant des badges, donnez un exemple d'entreprise assessoise qui propose des produits bio :*

Répondez correctement aux questions ci-dessus et renvoyez-nous vos réponses accompagnées de :

- vos nom et prénom :
- votre adresse :
- un numéro de téléphone :

pour le 28 octobre 2022 au plus tard soit par courriel à communication@assesse.be, ou via le formulaire en ligne ou par courrier postal à l'administration communale d'Assesse, Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 ASSESSE. Le Comité de rédaction procédera au tirage au sort du gagnant parmi les bonnes réponses.

Attention : ce concours est accessible à toute personne de 18 ans minimum domiciliée sur la commune d'Assesse. Une seule participation par ménage sera acceptée.



Le gagnant de notre précédent concours, dans le numéro 107 de juin 2022 est : Madame Culot Vanessa. Toutes nos félicitations !



Salon des artisans, producteurs et entrepreneurs locaux à Assesse

Au vu du succès rencontré lors des précédentes éditions, la Commune d'Assesse a décidé de renouveler l'expérience de son salon autour de l'économie de proximité.

Elle convie ses artisans, producteurs et entrepreneurs locaux à venir exposer leur savoir-faire le **dimanche 02 octobre 2022**, le même week-end que l'action « Journée Découverte Entreprises ».

Un tel salon constitue une belle occasion de promouvoir le circuit-court, le savoir-faire de nos artisans et indépendants, les commerces et entreprises de notre territoire et de présenter les différentes offres de gîtes, tables d'hôtes, restaurants, ...

Nous vous suggérons de noter d'ores et déjà cette date dans votre agenda !

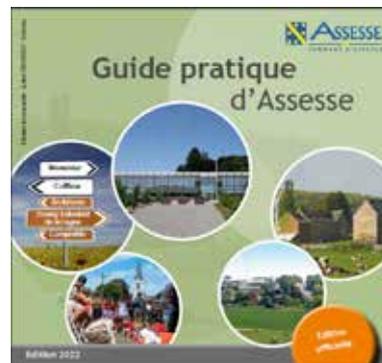
Si vous souhaitez plus d'informations en amont de ce rendez-vous : economie@assesse.be

Annuaire des entreprises Focus sur nos coiffeurs/ coiffeuses

Soucieux des quelques retours reçus sur la publication du Guide Pratique 2022, nous invitons chacun et chacune à prendre possession de leur page sur le site internet MonCondroz.be, l'annuaire officiel pour le Condroz qui sert de base à l'édition du guide.

Nous vous proposons dans cette édition la mise en avant de nos **Coiffeurs/ Coiffeuses** pour se refaire une belle coupe à la rentrée scolaire 😊

Pour une prochaine édition, nous mettrons en avant les **Services Médicaux** (médecins, ...) présents sur le territoire.



Prendre soin de sa chevelure, changer de tête, s'accorder un réel moment de zenitude, bénéficier des conseils d'un professionnel, trouver les meilleurs produits pour vos cheveux, voici quelques raisons de passer la porte de son coiffeur / sa coiffeuse. Voici donc ici la liste des salons qui peuvent répondre à vos besoins capillaires :

A VOTRE GUISE

Chaussée de Marche 5
5330 Assesse
083 65 60 96 - 0484 94 79 72
kamu_363@hotmail.com
f A-Votre-Guise

COIFF LUCY

Rue des Rouaux 10
5336 Courrière
083 65 56 88

DOMITIF

Rue de la Gendarmerie 13
5330 Assesse
083 65 56 21
rudi.deckers@skynet.be

ELLE & LUI ET LES PETITS

Chaussée de Marche 61
5330 Assesse
083 65 51 03

AXIOME COIFFURE

Rue Basse Marie 7
5336 Courrière
083 65 65 83
f Axiome-coiffure

ESPACE COIFFURE

Rue du Fays 34A
5336 Courrière
083 65 65 83

KS COIFFURE À DOMICILE

Rue du Centenaire 6
5336 Courrière
0495 34 04 40
cassandracoche12@gmail.com
f CassandraKScoiffure

O'NATUREL - Mireille Libion

Rue du Fays 28
5336 Courrière
083/65 68 66
0474/41 79 29
f Mireillelibioncoiffure

CREA'TIF

Rue Sous-les-Prés 3 Boîte D
5330 Maillen
083 65 64 54 - 0474 42 35 30
lambeauxstephanie@hotmail.com

COIFFURE FRANCOISE

Rue Saint-Denys 26
5330 Sart-Bernard
0470/54 84 98

Esprit Zen

Rue Morimont 16A
5330 Sart-Bernard
081 81 16 25



Aînés

Conférence

Vous êtes un aîné, un proche, un bénévole au service des aînés ?

Le collège communal d'Assesse et le Conseil Consultatif des Aînés vous invitent à une conférence-échange ayant pour thème : **DROITS DE SUCCESSION, DONS DE SON VIVANT, MANDATS DE PROTECTION EXTRA-JUDICIAIRE, LE VIAGER.**

LE JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022, DE 13H30 à 17h30

- 13h30 : Accueil et diverses infos pratiques à l'égard des Aînés (chèque énergie gouvernemental, cours d'informatique organisés par les CPAS d'OHEY et d'ASSESE à la Bibliothèque et à l'EPN, inscription CCA par David COPPENS, service des Aînés, CPAS d'ASSESE.
- 14h : Conférence du Notaire DECLAIRFAYT d'Assesse sur : DROITS DE SUCCESSION, DONS DE SON VIVANT, MANDATS DE PROTECTION EXTRA-JUDICIAIRE, LE VIAGER.
- 16h : Questions des participants.
- 16h30: Collation offerte. Echanges conviviaux.

Inscription obligatoire. Entrée gratuite. Réponse souhaitée et réservation pour le vendredi 23/09/2022 au plus tard.

- Soit par le biais du talon réponse ci-joint à renvoyer par courrier à l'Administration Communale, Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 ASSESSE.
- Soit par e-mail : Dominique.Billa@assesse.be, à Dominique BILLA, organisatrice du CCA.
- Soit par téléphone : 083/615489 (accueil central), Clément HOUSIAUX.

Pour les personnes qui ont des difficultés à se déplacer à la conférence, le transport CAIAC du CPAS peut être activé (attention nombre limité de transports possibles, privilégiez cette solution en dernier recours) : 0471/080102 : Anne VAN HAESEBROUCK.

TALON-REPONSE : pour le vendredi 23/09/2022 au plus tard.

Sera/Seront présent(e)s à la conférence du 29/09/2022.

Madame et/ou Monsieur

Adresse :

Téléphone :



Tourisme

POINT D'INFORMATION : HORAIRE D'OUVERTURE AUTOMNE 2022

- ✓ **En septembre** : Point Info ouvert TOUS les jours, de 10h à 17h **jusqu'au 15 inclus** + les samedis 17 et 24 & le dimanche 18, de 13h à 17h.
- ✓ **En octobre** : Point Info ouvert tous les samedis, de 13h à 17h & tous les dimanches (sauf le 9), de 13h à 17h.

Pour les vacances d'automne wallonnes, du 22 octobre au 6 novembre inclus : Point Info ouvert 7 jours sur 7, du lundi au vendredi de 10h à 15h & les samedis, dimanches et jour férié (1er novembre), de 13h à 17h.

Plan Wallon de Développement Rural (PWDR) : réaménagement du cœur de village de Crupet

Les travaux d'aménagement du cœur du village de Crupet ont débuté fin août. Des déviations routières seront mises en place à chaque fois que les phases du chantier le nécessiteront, prévoyez-le donc dans vos temps de parcours si vous devez passer par là.

Les restaurants, chambres d'hôtes, galerie d'art et l'Office du Tourisme resteront accessibles durant la première phase du chantier, autant que faire se peut ...

Plus d'infos, au fil des étapes du chantier, dans la rubrique « Infos travaux » du site www.assesse.be.



« Fonds européen agricole pour le Développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales »



Octobre, mois de la nature dans l'entité d'Assesse

L'Office communal du Tourisme d'Assesse, comme chaque année, vous propose un agenda des activités nature qui sont organisées dans l'entité durant tout le mois d'octobre par divers clubs, associations, comités, entreprises, ... et l'Office du Tourisme.

Retrouvez le programme complet dans votre boîte aux lettres et dans la rubrique « événements » du site www.assesse.be

Informations à
l'Office du Tourisme
d'Assesse au
083 668 578
ou par courriel à
tourisme@assesse.be

Durant tout le mois d'OCTOBRE



Les news de la Maison du Tourisme Condroz-Famenne DESTINATION CONDROZ

SENTIERS D'ART, LA NOUVELLE CARTE 2022 EST DISPONIBLE !

Assesse a rejoint le projet Sentiers d'Art au printemps 2022 avec l'installation de 2 œuvres : « Korowai » à Bethléem (Sorinne-la-Longue) et « Mano » à Maibelle (Florée).

Découvrez la nouvelle carte qui vous permettra de partir à la découverte de plus de 50 œuvres de land art et de street art installées en pleine nature !

Ce projet de grande randonnée représente une boucle de 150km mais vous invite également, via 18 autres petites et moyennes boucles, à découvrir la région :

- ✓ Une petite journée rando avec les enfants ? Découvrez la boucle de 8km de Schaltin !
- ✓ Une journée rando et pique-nique entre amis ? Pourquoi pas les 14km au cœur des campagnes havelangeoises ?
- ✓ Envie de plus de dénivelé ? Rendez-vous pour les 16km de Heure, aux portes de la Famenne !
- ✓ Plus citadin ? Venez découvrir Ciney à travers un parcours de 11km.
- ✓ **Envie d'un petit défi entre amis ? Les 25km d'Assesse vous en mettront plein les yeux.**
- ✓ Un trip de deux jours en amoureux ? La boucle des 50km Gesves-Ohey !
- ✓ Un séjour de grande randonnée en semi ou totale autonomie ? La grande boucle !

La nouvelle carte reprend toutes ces boucles, la présentation des œuvres et les bons plans du coin ! En avant pour de belles découvertes artistico-touristiques 😊

>>> La carte 2022 est en vente, au petit prix de 3€, en votre Office du Tourisme d'Assesse, au Point Info de Crupet.

Assesse • Ciney • Gesves • Hamois
• Havelange • Ohey • Somme-Leuze

Maison du Tourisme Condroz-Famenne
Place Monseu, 23 - 5590 CINEY
Tél. : +32(0)86/40.19.22
info@sentiersdart.be

Destination
CONDROZ
FAMENNE

n°A3984
1:35.000

3€

visit
Wallonia
be

BALADES ET VOUS

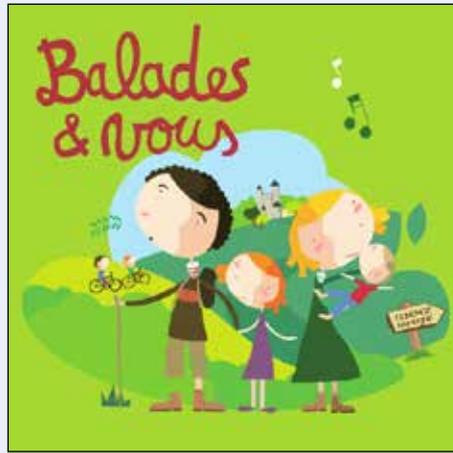
12^{ème} édition, le dimanche 25 septembre 2022 à Chardeneux (Somme-Leuze), un des « Plus Beaux villages de Wallonie »©.

LE Festival des BALADES à thèmes pour petits et grands, à pied, à vélo et en tracteur !

Les festivités débutent par un petit-déjeuner du terroir à 9h puis, dès 10h (avec plusieurs départs sur la journée 11h, 14h30 et 15h), pas moins de 14 balades guidées et à thème sont proposées : balades gourmandes, musicales, nature, 5 sens, forestières, plantes comestibles, magie, contées, ...

En plus des balades, retrouvez des animations pour petits et grands, de la restauration de terroir, des concerts et un marché des Saveurs.

Programme complet : www.destinationcondroz.be 086/401 922



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'Office du Tourisme d'Assesse, nous nous ferons un plaisir de vous renseigner



Service Tourisme-Culture de la Commune d'Assesse & Office du Tourisme d'Assesse
rue Haute 7
à 5332 CRUPET
Tél : +32 (0)83 668 578



tourisme@assesse.be
tourisme.assesse@gmail.com
www.assessetourisme.be
www.facebook.com/assessetourisme



Le Projet de Parc naturel Cœur de Condroz est sur la table...

... du Gouvernement wallon ! Voilà donc une avancée significative pour un projet dont les origines remontent à près de 20 ans. L'amorce de réflexion avait dû être mise sous l'éteignoir en raison du moratoire frappant la reconnaissance de nouveaux Parcs naturels. Entretemps, la création des Groupes d'Action Locale a permis de répondre aux besoins de développer des projets en faveur d'un territoire durable et localisés au « Pays des Tiges et Chavées » d'une part, en « Condroz-Famenne » d'autre part. Après une bonne quinzaine d'années d'expérience et d'actions de terrain de chaque côté, l'envie d'une mutualisation des énergies et des connaissances dans un cadre plus pérenne a refait surface. Poussé par un sentiment d'appartenance enraciné durablement sur le territoire, par la nécessité de préserver les ressources naturelles et la biodiversité, la volonté de développer de nouvelles formes de solidarité entre Communes, l'importance de valoriser les aménités territoriales et le développement socio-économique local, **le territoire du Condroz, entre Namur-Capitale et la Famenne-Ardenne, s'impose alors naturellement comme bassin de vie et lieu de projets spécifiques.**

C'est pourquoi l'Association de projet « Parc Naturel Cœur de Condroz » a été créée en 2021 par les Communes d'Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange et Ohey. Un diagnostic fouillé a alors été mené à l'échelle du territoire pour alimenter les réflexions de 6 groupes de travail thématiques. L'ensemble de la population a été invitée à ce processus participatif par 12 réunions en soirée en janvier et février 2022. L'objectif : identifier les enjeux majeurs pour nos communes et les pistes d'action pour y répondre. Enfin, le fruit de cet important travail de co-construction a été synthétisé dans ce fameux dossier déposé sur la table du Gouvernement, après avoir été validé par les 6 conseils des Communes partenaires !

Plus d'infos sur www.coeurdecondroz.be

GAL Pays des Tiges et Chavées



Beau succès du concert pour les réfugiés ukrainiens

Ce 3 juin dernier, le GAL a organisé une journée dédiée aux réfugiés ukrainiens de notre territoire ainsi qu'à leurs accueillants et aux travailleurs sociaux, avec un succès qui a fait chaud au cœur ! Une quarantaine de participants, principalement des femmes et des enfants, ont égayé de leur présence le Centre Récréatif de Mozet.



La journée a commencé par un atelier de cuisine collective qui a permis aux réfugiés de partager des plats de leurs régions respectives. Ensuite, après un spectacle pour enfants proposé par Seb le Magicien, la chorale cinacienne La Sagina a offert à l'assemblée un superbe concert comprenant plusieurs chants traditionnels ukrainiens, reçu avec grande émotion.

Cette initiative répondait à une forte demande d'une part des pouvoirs communaux et d'autre part des réfugiés eux-mêmes qui souhaitent former une communauté de soutien et s'insérer au mieux dans le tissu social de nos communes.

Plus d'info sur www.tiges-chavees.be

Le centre de formation « Espaces-bois » vous invite à son inauguration en décembre

Une nouvelle activité de formation par le travail est née à Gesves. Portée par l'ASBL cinacienne Espaces, soutenue par l'ASBL GAL Pays des Tiges et Chavées, elle est accueillie et hébergée par la Commune de Gesves, au hangar communal.

La formation balaie une série de métiers du bois et permet aux stagiaires d'en apprendre les rudiments, depuis l'abattage jusqu'au façonnage de voliges de bois d'œuvre. À Gesves, les stagiaires participent à la confection d'objets d'extérieur, petits ou grands : nichoirs, bancs, abris de jardin, ...



Venez les découvrir lors de l'inauguration officielle des lieux, prévue le vendredi 9 décembre 2022 !

Plus d'infos : www.espaces.be

Retour sur le festival "Nourrir le Cœur de Condroz"

La première édition du festival "Nourrir le Cœur de Condroz" a eu lieu du 16 au 26 juin à l'initiative des GAL Condroz-Famennne et Pays des Tiges et Chavées afin de faire rayonner la dynamique territoriale qui se crée autour de l'agriculture et de l'alimentation saine, locale et durable. Il avait pour objectif de faire connaître les projets que les GAL soutiennent mais aussi les nombreuses initiatives portées par d'autres acteurs du territoire.



Ce fut une véritable réussite avec plus de 25 partenaires qui ont proposé divers événements : spectacles, balades, visites, dégustations, ateliers, portes ouvertes, concours, apéros, ... Le public et les sourires étaient au rendez-vous.

Merci à tous les acteurs, partenaires et visiteurs pour votre participation à cette première édition !

Plus d'infos sur ce festival www.nourrir-coeur-condroz.be

Les dispenses de permis pour les petits travaux

Vous avez décidé d'agrémenter votre propriété en y apportant quelques touches de confort et de loisirs : vous voulez agrandir votre maison en y ajoutant une véranda et, ensuite, effectuer quelques aménagements dans votre jardin, y installer une piscine, une balançoire pour les enfants, une niche pour le chien et, pour terminer, un barbecue pour l'été... Sachez que tout cela est réglementé.

La réalisation de ces « petits » travaux bénéficie soit d'une dispense de permis, soit d'une procédure allégée, dite d'impact limité.

L'ensemble des travaux dispensé de permis est également dispensé de l'intervention d'un architecte.

Attention, les dispenses de permis ne concernent pas les biens à grande valeur patrimoniale ! Le patrimoine protégé suit en effet un régime spécifique.

Néanmoins, « Dispense de permis » ne signifie pas que « tout est permis ». Vos voisins peuvent, par exemple, être impactés par votre projet. Pensez au respect des vues. Veillez au respect des hauteurs imposées par le Code civil en cas de pose de clôtures ou de palissades. De même, n'oubliez pas que si vous installez ces ouvrages en mitoyenneté, l'accord de votre voisin est requis.

N'entreprenez pas de travaux sans vous renseigner préalablement auprès du service de l'urbanisme de la Commune sur laquelle le bien, objet des travaux, est situé. Même si vous pensez en toute bonne foi que vos travaux ne nécessitent aucune autorisation, demandez confirmation à votre commune. Sachez en effet que l'infraction d'urbanisme est punie pénalement et peut entraîner des obligations de réparation lourdes de conséquences financières. En outre, il faut savoir que le maintien de travaux irréguliers est aussi constitutif d'une infraction. Le responsable de celle-ci étant le propriétaire actuel du bien, même si les travaux ont été réalisés par des propriétaires précédents !

CoDT : LA BOÎTE À OUTILS DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN WALLONIE C'est dans le Code du Développement Territorial (CoDT) que vous retrouverez l'ensemble des règles urbanistiques applicables à vos projets. Vous pouvez consulter cette législation sur le site internet de la Wallonie à l'adresse suivante : <http://codt.wallonie.be>

Source : <http://lampspw.wallonie.be/dgo4>



Journée Mondiale du diabète

UNE PERSONNE DIABÉTIQUE SUR TROIS N'EST PAS CONSCIENTE QU'ELLE SOUFFRE DU DIABÈTE

Le diabète n'est pas une maladie unique mais un **ensemble de maladies** dont les causes sont différentes. On distingue le **diabète de type 1** – où le pancréas ne produit plus d'insuline – du diabète de type 2 qui se caractérise par une diminution de la sensibilité des cellules à l'action de l'insuline (mécanisme d'insulinorésistance) et une hyperinsulinémie réactionnelle (le pancréas, pour maintenir un état de glycémie normal, produit davantage d'insuline mais finit par s'épuiser après une évolution plus ou moins longue). Ces deux types de diabète ont néanmoins en commun de se manifester par une **hyperglycémie chronique** pouvant déboucher sur des complications sévères.

Un diabète **mal contrôlé ou mal équilibré** peut donc causer de sérieux dommages sur la santé. Outre le fait, qu'elles peuvent altérer significativement la qualité de vie des personnes qui en sont atteintes, ces **complications** engendrent également des coûts importants : coûts directs liés aux hospitalisations découlant de ces complications d'une part et, d'autre part, coûts économiques indirects lorsque la personne diabétique n'est plus capable de travailler ou se voit contrainte de réduire son activité professionnelle.

La **prévention et le dépistage précoce de la maladie** peuvent donc aussi potentiellement prévenir ou retarder les complications dévastatrices liées au diabète.

Si vous pensez être à risque, **ne tardez pas à consulter** votre professionnel de santé de référence (médecin généraliste) qui pourra, le cas échéant, prescrire un **bilan sanguin** permettant de confirmer ou non le diagnostic de diabète.

Plus d'informations sur la Journée mondiale, visitez le site <https://www.diabete.be>

Source : Association du diabète



Mais que fait la Police ?

L'enquête de résidence - domicile

La **résidence principale** est le lieu où un ménage - ou une personne isolée - vit habituellement.

La détermination de la résidence principale se fonde **sur la situation de fait** ; il s'agit donc du lieu où le ménage - ou la personne isolée - **réside effectivement** pendant la majeure partie de l'année. Cette constatation s'effectue sur la base de différents éléments :

- ✓ le lieu où vous vous rendez après vos occupations professionnelles,
- ✓ le lieu de fréquentation scolaire des enfants,
- ✓ les consommations énergétiques et les frais de téléphone,
- ✓ le séjour habituel du conjoint ou des autres membres de la famille,
- ✓ ...

La seule intention manifestée par une personne de fixer sa résidence principale dans un lieu donné n'est pas suffisante. La constatation de la **résidence principale se fait après enquête**. L'administration communale en définit les modalités. Généralement, elle consiste en une **visite de l'agent de quartier**, visant à vérifier que vous habitez effectivement à l'adresse renseignée.

Attention, les enquêtes de police peuvent être menées à tout moment afin de vérifier le respect des règles, et peuvent aboutir à de **lourdes sanctions**. Il s'agit notamment de situations faussement déclarées dans le but d'obtenir des avantages sociaux (Ex : percevoir des allocations sociales à un taux supérieur en raison d'un prétendu statut d'isolé).



La Commune ne peut refuser aucune inscription à titre de résidence principale pour des raisons de sécurité, de salubrité ou d'aménagement du territoire ; elle ne peut donc pas refuser l'inscription sous prétexte que le lieu occupé par quelqu'un n'est pas sûr ou salubre, ou ne peut être utilisé comme résidence principale pour une autre raison (ex : maison de vacances, camping, ...). Dans ce cas, la personne concernée reçoit une **inscription provisoire**. La Commune peut alors entamer

une procédure (administrative ou judiciaire) pour mettre fin à une situation irrégulière.

Des questions sur ce sujet ? zp.arches.quartier@police.belgium.eu, ou le Service Population de votre Commune.

Divers

Le droit d'interpellation des habitants

Comme le prévoit le règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) du Conseil communal, tout habitant de la Commune dispose d'un droit d'interpeller le Collège en séance public du Conseil.

Cependant, ce droit d'interpellation ne peut s'exercer que moyennant le respect de certaines conditions.

- Il faut avant tout être **« habitant de la commune »**. On entend par là toute personne physique de 18 ans accomplis domiciliée dans la commune, mais également toute personne morale dont le siège social ou d'exploitation se situe sur le territoire communal et qui est représentée par une personne physique de 18 ans accomplis.
- Cet habitant doit, en outre, **adresser par écrit, 15 jours francs avant le jour du Conseil, le texte intégral** (libellé de manière à indiquer clairement la question posée) de l'interpellation au Collège communal, en mentionnant ses coordonnées précises.



L'interpellation, **pour être recevable**, doit également remplir certaines conditions : être introduite par une seule personne, être formulée sous forme de question et ne pas conduire à une intervention orale de plus de 10 minutes, porter sur un objet relevant de la compétence de décision ou d'avis du Collège ou du Conseil, ne pas porter sur une question de personne,...

Il revient ensuite au **Collège de décider de la recevabilité de l'interpellation**. S'il s'agit d'une décision d'irrecevabilité, elle devra être spécialement motivée en séance du Conseil et indiquer les voies, formes et délais de recours.

Si elle est recevable, il faut alors respecter une **procédure particulière lors de la séance du Conseil**. Ainsi et sans prétendre à l'exhaustivité, on relèvera que les interpellations sont entendues en début de séance, avant le développement de l'ordre du jour, et que l'interpellant dispose de 10 minutes pour exposer sa question, le Collège de 10 minutes pour y répondre et l'interpellant de 2 minutes pour répliquer à la réponse. Les membres du Conseil ne faisant pas partie du Collège n'interviennent pas et l'interpellation ne fait l'objet d'aucun vote.

On notera enfin que trois interpellations au maximum peuvent être développées par séance du Conseil et qu'un même habitant ne peut faire usage de son droit d'interpellation que trois fois par an au maximum.

À la lecture de ce qui précède, on pourrait se dire que le chemin menant à l'interpellation est semé d'embûches. Néanmoins, voyons-les plutôt comme des balises permettant d'éviter la paralysie des instances communales, lesquelles doivent pouvoir poursuivre leur travail en toute sérénité, tout en restant à l'écoute des remarques des citoyens !

Joseph Collot, li pus bia pèlè d'Crupet (1847-1938)

Avez-vous déjà remarqué l'enseigne au-dessus de la porte de «L'Auberge dol Besace» à Crupet?

Elle fut accrochée là au début du 20^e siècle par son propriétaire, Joseph Collot, qui en avait rédigé le texte en wallon.

Ce poète dialectal, simple et sage, qui fut sabotier, livreur, organiste, chanteur et aubergiste, a également écrit un livre paru en 1920, « Li vy pèlè Collot d'Crupet. Ses souvenirs ».

«Archétype de l'enseigne facétieuse», courante autrefois à la campagne, la plaque originale fut offerte au Musée de la Vie wallonne en 1938. Celle qui orne la façade actuelle est donc une reproduction, mais le texte n'a pas changé:

Po riches et poves i gna place

Totes les gins quarivnus al copette del montée

Ont dangi bin sovins do printe one bonne pottée

Si vos n'vinos nin bramin boire jî sos moirt

Mai si vos v'nos boire queques veres di chnique jir'vique

Joseph Collot, li pus bia pèlè d'Crupet

Li si qui nel'croet ni n'a qua zintret

Joseph Collot repose aujourd'hui dans le cimetière de Crupet, près de l'église, juste en face de sa chère auberge.



Pour riches et pauvres il y a place

Tous ceux qui arrivent en haut de la côte

Ont besoin bien souvent de prendre un bon pot

Si vous ne venez pas boire beaucoup, je suis mort

Mais si vous venez boire quelques verres de goutte, je revis

Joseph Collot, le plus beau chauve de Crupet

Celui qui ne le croit pas n'a qu'à entrer

Condroz
Connect

Jeudi 29 sept. 2022
NATOYE (Hamois)

**Recrutement : quelles sont les aides
et astuces en tant qu'employeur ?**



LA SPIRALE ASBL

Chaussée de Namur, 22
5360 Natoye (Hamois)

18h30 Conférence

**20h00 Cocktail dinatoire
& Réseautage**

Inscription gratuite mais obligatoire !



Anagramme

Info Bel
consulting

Marketing & Communication P&S

Inside



GAL
CONDROZ
FAMENNE



www.condroz-connect.be

BOULANGERIE - PÂTISSERIE - TRAITEUR
CUISSON AU FEU DE BOIS

GEMBOUX

142, Chaussée de Namur
Tel. : 081 611 600

LE PAIN



D'ANTAN

lepaindantan.be

SUIVEZ-NOUS AUSSI SUR  

WIERDE

97, Rue de Jausse
Tel. : 081 588 883



L'ACSTA propose à votre lecture une édition 2022, actualisée annuellement, du " Mémento des associations ".

Un constat s'impose : tout en soulignant le nécessaire renouvellement (voire rajeunissement) des personnes de contact, le plaisir est de constater que le monde associatif assessois a bien gardé ses structures et son dynamisme d'avant " covid-19 ".

Certes, le bénévolat socio-culturel et sportif est parfois exigeant et se cherche : se relancer voire se réinventer reste toujours un défi pour chaque association, dans un contexte sociétal qui interroge.

Alors, si braver l'un ou l'autre engagement attire votre intérêt, n'hésitez pas à joindre la personne de contact dont vous découvrirez le nom ci-après.

Trausch G.
Président ACSTA asbl

Sommaire

- P. 23 : Edito
- P. 24 : Mémento Sports
- P. 25 : Mémento Culture et Animations
- P. 26 : Mémento Animations et Locations Salles

**Vous voulez connaître
le calendrier des activités de l'entité d'Assesse?**

Rien de plus simple...

Demandez « L'info-Courriel »

Envoyez votre adresse mail à
info@assesseacsta.be
et vous recevrez le bimensuel par courriel
ou rendez-vous sur **www.assesseacsta.be**



Le **Mémento 2022** des associations de l'entité d'Assesse proposé par l'ACSTA : Association Culture Sport Tourisme de l'entité d'Assesse

Consultez notre site www.assesseacsta.be toute l'année !



ACCUEIL PUBLICATIONS CALENDRIER INFORMATION BLOG BÉNÉVOLAT CONTACT



Inscription Newsletter, blog et illustrations, Mémento téléchargeable, informations pour les associations et clubs...

Absent de ce MEMENTO ? Nouveau groupement ?

Contactez-nous au 083 636 898 ou info@assesseacsta.be

Infrastructures sportives

Maillen

Centre sportif local (ADEPS)
Assesse
Rue de Crupet, 45 à Maillen
Pierre Dubois : 083 63 68 45
rcas@assesse.be

Sart-Bernard

Salle " Sports & Loisirs Sartois "
Rue Morimont, 1 à Sart-Bernard
Michelle Lessuise : 0472 58 88 51
michellelessuise@skynet.be

Arts martiaux

Wa-Jutsu

Salle " Sports & Loisirs Sartois "
à Sart-Bernard
Isabelle Laffineur : 0497 42 99 94
Eliane Pascolo : 0479 67 75 80
pascoloeliane@yahoo.fr

Formulaire de contact sur :
www.wajutsu-assesse.be

Automobilisme

Les Vieux Volants Namurois

Jean-Jacques Quevrain :
0479 26 48 23
www.vieuxvolantsnamurois.be

Badminton

Badmaillen

Centre Sportif de Maillen
Vincent Feller : 0478 77 00 08
badmaillen@gmail.com



Balle-Pelote

Crupet Pelote 2006

Michel Pesesse : 0479 70 32 72
Stéphane Macor : 0471 28 21 59
stmacor@hotmail.com ou
crupetpelote@hotmail.com

Basket-Ball

RBC Maillen

Centre Sportif de Maillen
Anne Chilliade : 0472 73 48 07
annechilliade@hotmail.com

www.rbcmailen.be
Facebook : RBC Maillen

Equitation

Les Écuries d'Ivoy - Asbl FEPEMOVA

Fiona Lefèvre : 0476 23 55 06
fionalefevre@gmail.com
www.les-ecuries-d-ivoy.com

Football

ASBL R.U.S. Assesse

Nicolas Deneffe : 0499 41 25 66
n.deneffe@secund.be

ASBL R.U.S. Assesse École des Jeunes

Fabian Timsonet : 0495 25 06 19
rus.assesse.jeunes@gmail.com
www.rusassesse.be
Facebook : RUS Assesse

Gymnastique

Les Gymnastes Sartois

Salle " Sports & Loisirs Sartois " à
Sart-Bernard
Michelle Lessuise : 0472 58 88 51
michellelessuise@skynet.be

Handball

Handball Condroz Sambre et Meuse

Centre Sportif de Maillen
Eric Wilmot : 0479 17 25 75
eric@greenfoxadvice.be
Facebook : Handball Club Assesse

Marche

Les Marcheurs de Florée

Honoré Quevrain : 0479 21 50 80

ASBL Les Piverts de Courrière

Marcel Dauwen : 083 65 65 65
marcel.dauwen@skynet.be

Marche Nordique du Cercle énéoSport d'Assesse

Alberte Avalosse : 0474 33 14 17
alberte.avalosse@edpnet.be
http://eneosportassesse.blogspot.com

Moto

Moto Club " Les 4 & Co "

Christophe Hermal : 0475 75 03 98
m.cles4andco@gmail.com
www.mcles4andco.be

Pétanque

Crupet'anque

Crupet
Luc Chilliade : 0475 87 62 95

Passetanque

Courrière
Eli Giltay : 0496 97 43 95
Anne-Françoise Avalosse : 0487 72 35 72

Pétanque et Loisirs

Florée - Salle Magimpré
Honoré Quevrain : 0479 21 50 80
ou Jacques et Béatrice Gordenne -
Lemineur : 0479 77 00 20

Tennis

Tennis du Cercle énéoSport d'Assesse

Activité tennis pour les seniors.
Christian Bearelle : 0499 08 14 37
beachgof@gmail.com

Tennis de table



Palette Sartoise

Salle " Sports & Loisirs Sartois " à
Sart-Bernard
Olivier Capelle : 0475 47 01 21
Stéphane Draux : 0486 46 25 66

U.L.M.

Loisir Club Mosan

Maillen
Dany Starck : 0478 59 99 57
Léopold Lambrecht : 0495 57 54 04
www.ulmmaillen.eu

Volley-Ball

Les Barons du Condroz

Centre Sportif de Maillen
Gaëtan Grandjean : 0479 60 37 67
gaet71@hotmail.com

Yoga

YOGA-CLUB Sart-Bernard

Club reconnu par l'ADEPS
Salle " Sports & Loisirs Sartois " à
Sart-Bernard
Jean Gérard : 0496 06 08 09
jean.jack.gerard1939@gmail.com

Culture, Musique & Théâtre

Culture

Chorale de Courrière

Jérémy Ngala : 0477 22 89 52

Chorale de Maillen

Michel Van den Bergh : 081 41 20 43

Chorale " La Sarteline "

Sart-Bernard

Serge Marlet : 0473 69 93 76

serge.marlet@proximus.be

www.sarteline.be



Chorale " Les Travailleurs "

Crupet

Andrée Bernier : 0494 21 93 04

Chorale Paroissiale

Assesse

Bénédicte Lesuisse

0472 66 27 74

Fanfare Royale Cécilia

Courrière

Jean-Marie Dubois : 0497 29 97 66

delcourtmjmdubois@gmail.com

Fanfare Royale Sainte-Cécile

Assesse

Françoise Lecomte : 0474 59 87 66

fanfareassesse@outlook.com

Florale de Chlorée

Florée

Anne Quintin - Cheffe de chœur

anne.quintin@lavoixestlibre.be

Michèle Legrand - Koch - Secrétaire :

0498 42 81 25

michele.legrand.koch@gmail.com

<https://floraledechlorée.be>

Patrimoine

ASBL A.P.P.E.L.

Assesse Patrimoine Promenades

Embellissements Loisirs

Marcel Dauwen : 083 65 65 65

marcel.dauwen@skynet.be

PARC asbl

Crupet

Patrimoine & accueil religieux

Crupétois

Patricia Quevrin : 0478 52 18 61

asbl.parc@gmail.com

Les Plus Beaux Villages de Wallonie

Crupet

083 65 72 40

info@beauxvillages.be

Patriotique

A.P.E.A. & F.N.C.

Courrière

Victor Grégoire : 083 65 56 88

gregoire.watelet@skynet.be

Théâtre

Artmonie

Crupet

Aurélie Bernier : 0497 07 72 74

bernier.aurelie@hotmail.com

Marcel Pesesse : 0477 33 01 79

marcel.crupet1957@gmail.com

www.artmonie.be



Animations & Loisirs

Aides diverses

A.L.E

Assesse

Laurence Degives : 083 63 68 23 ou

0476 07 98 98

laurence-ale@freegates.be

SelOGAzion

Assesse

Nathalie Ballade : 0484 93 22 01

<https://selogazion.org>

Animation

La Belle Ambiance

Sart-Bernard

0484 13 40 39

talledharscamps@gmail.com

Collectif d'Animation Sartoise

- C.A.S.

Sart-Bernard

Vincent Lhoest : 0478 37 01 22

vincentlhoest@hotmail.be

Club des Jeunes de Sart-Bernard

Rachel Doyen : 0488 63 46 66

rachoullettes@hotmail.com

Comité de jumelage

Assesse-Cumières

Sébastien Humblet : 0476 25 39 93

sebastien.humblet@assesse.be

Comité des Fêtes de Florée

Gérald Watelet : 0498 66 69 13

gerald@ms-watelet.be

Facebook : Kermesse de Florée

Crupet 85 - Kermesse de Crupet

Pierre Marchal : 0473 97 91 98

secretariat.crupet85@gmail.com

www.crupet-85.be

Foyer Sorinnois – Comité des fêtes

Benjamin Leyder : 0476 99 39 80

Romain Delcourt : 0498 64 61 61

lefoyersorinnois@gmail.com

Jeunesse de Courrière

Morgane Delwiche : 0472 59 21 03

jeunedecourriere@outlook.com

Facebook : Jeunesse de Courrière

Jeunesse de Florée

Maude Decroisson : 0498 69 80 89

Jeunesse de Maillen

Fabian Delcourt : 0499 89 98 02

vicepresidentjdm@gmail.com

Facebook : Jeunesse de Maillen



Jeunesse de Sorinne-la-Longue

Théo Delcourt : 0494 39 37 28

Facebook : Jeunesse de

Sorinne-la-Longue

Magimpré

Florée

Jean-François Degembes :

0495 59 14 01 - magimpre@gmail.com

Village Ouvert & Fleuri

Sart-Bernard

Aurélie André : 0474 86 25 58

andre.aurelie@skynet.be

www.vof-sartbernard.be

Caritatif

30 Février

Assesse

Hélène Giaux : 0475 92 08 42

Facebook : 30février

<https://30fevrier.org>

Lucie's Smile

Maillen

Delphine Rassatti : 0497 87 63 52

luciesmileasbl@outlook.fr

Famille

A.C.R.F. - Femmes en milieu rural asbl

Assesse

Daisy Herman :

083 65 51 92 - 0491 15 32 53

secretariat@acrf.be

www.acrf.be

Collectif d'animations Sartoises - C.A.S.

Les P'tits Coucous (Crèche)

Sart-Bernard

Céline Prégardien : 0472 74 33 58

celinepreg@hotmail.com

Mouvements de jeunesse

50ème Unité Scoute de Courrière

Marie Elisabeth de Brouwer :

0473 66 48 80

Formulaire de contact sur :

www.50nm.be

Les Lutins Notre-Dame du Bois d'Ausse

Sart-Bernard

Océanne Gigot : 0470 68 71 25

oceaneg80@gmail.com

Patro Maria Goretti d'Assesse

Michèle Kodrun : 0471 82 01 91

kodrunmichele@gmail.com

Facebook : Patroassesse



Détente

Club photo d'Assesse

Marc Marchal : 081 73 36 02

marcmarchal@live.be

Yves Meulebrouck : 0475 72 94 26

Nature

Chemins et Sentiers Publics Assessois

Daniel Sterpin : 0474 46 46 42

danielsterpin@gmail.com

Le Diable Vauvert CNB

Crupet

Geneviève Boutsen : 0471 66 21 20

lediablevauvert.cnb@gmail.com

www.cercles-naturalistes.be

Le Jardin du Couvent

Assesse

Olivier Scouman : 0495 48 46 70 ou

Pierre Lacroix : 0484 63 71 03

Le Jardin partagé de Crupet

Philippe Barbé : 0496 33 08 79

jardinducouvent@gmail.com

Section Horticole d'Assesse

Jules Layon : 083 65 56 82

layon.jules@gmail.com

Seniors

Les Aînés d'Assesse

Joseph Mercier : 0474 67 13 44

mercier.joseph47@gmail.com

Cercle des 3x20 de Florée

Béatrice Gordenne - Lemineur :

0479 77 00 20 ou

beajack.gordenne@gmail.com

Club des Aînés de Maillen

Jacques Geirnaert : 0495 36 03 62

Les Sart'Aînés - Aînés de Sart-Bernard

Pascale Brichard : 0479 72 62 87

brichard.moi@live.fr

Seniors amitié amicale de Courrière

Irène Lambert : 083 21 86 75

Les Seniors de Crupet

Jean-Pierre Beurin : 0474 21 26 04

jpbeurin@skynet.be

Locations salles

A.C.R.F. - Femmes en milieu rural asbl

Rue Maurice Jaumain, 15 à 5330

Assesse

Daisy Herman :

083 65 51 92 ou 0491 15 32 53

maisonrurale@acrf.be

www.acrf.be

Assesse " Football "

Rue des Fermes, 20A à 5330 Assesse

Laurent Lombet : 0486 48 18 08

laurent.lombet@gmail.com

(Les mercredis après-midi ou les week-ends de mi-mai à fin juillet).

Salle "Cécilia"

Rue du Fays, 32 à 5336 Courrière

Jean-Marie Dubois : 0497 29 97 66

delcourtjmjdubois@gmail.com

" Les Clématites " - Asbl Corentin

Rue Nestor Pierard à 5330 Maillen

Réservations :

Léonard Simon : 0471 88 81 53

leonard.simon@live.be

Renseignements :

Thomas Salembier : 0476 31 04 78

thomas.salembier@hotmail.com

Crupet 85

Rue Haute, 28 à 5332 Crupet

Pierre Marchal : 0473 97 91 98

marchal.pierrepaul@gmail.com

" Foyer Sorinnois "

Rue du Centre, 50 à 5333

Sorinne-la-Longue

Andrée Tasiaux : 0487 99 49 58

" Salle Magimpré "

Rue Magimpré, 1 à 5334 Florée

Jean-François Degembes :

0495 59 14 01

magimpre@gmail.com

Maison du Village de Courrière

Rue du Fays, 44 à 5336 Courrière

Pierre Maniquet : 0479 11 42 28

Philippe Garnier : 0472 17 48 08

ph.garnier@skynet.be

" Sports & Loisirs Sartoises "

Rue Morimont, 1 à 5330 Sart-Bernard

Michelle Lessuise : 0472 58 88 51

michellelessuise@skynet.be

" Salle PARC " (anciennement salle Ste-Famille)

Rue Haute, 5 à 5332 Crupet

Patricia Quevrin : 0478 52 18 61

patricia.quevrin@skynet.be

Asbl Salle Paroissiale Saint-Louis

Rue de la Gendarmerie, 18 à 5330 Assesse

Jean-Marie Jaumotte : 0496 05 68 94

jeanmarie.jaumotte@skynet.be ou

Jean-Marie Lamy : 0496 79 20 08

jeanmarie.lamy57@gmail.com

" Salle St-Michel "

Rue St-Denis, 57 à 5330 Sart-Bernard

Christian de Cartier : 0496 61 08 20

ou 081 40 25 37

cdecartier@hotmail.com



COFINAM

FIDUCIAIRE AGRÉÉ PAR L'INSTITUT DES EXPERTS COMPTABLES

Expert Comptable – Conseil Fiscal

rue du Bois Gilot 4 - 5336 Courrière
Tél : 083/66.06.90 - Fax : 083/66.06.99
Mail : info@cofinam.be - Web : www.cofinam.be



« Nos clients apprécient notre disponibilité, notre discrétion et, bien entendu, notre savoir-faire. »

Benjamin Das Dorez,
Entrepreneur de pompes funèbres

081 73 75 45 | Disponible 24h/24h et 7/7

Funérailles, crémations et assistance en formalités après funérailles

- service personnalisé
- assurances obsèques

Rue du Belvédère 36-38 | 5000 Namur
autres adresses : Jambes | Champion
081 73 75 45 | laloux-chaudoir@dela.be
www.centrefuneraire-laloux-chaudoir.be

Partenaire de DELA
DFA1 BV - RPM 0412 937 710

**Centre Funéraire
Laloux - Chaudoir**

Intermarché

AVEC VOUS POUR UNE VIE MOINS CHÈRE

ASSESE

Nouvelle gérance

LUNCH CORNER avec :
sandwichs - salades - wraps
FAIT SUR PLACE
Sushis le weekend
Spécialiste du **BARBECUE**

- ✓ Poisson découpé sur place
- ✓ Prix imbattables
- ✓ Assortiment traiteur élargi
- ✓ Viande locale
- ✓ Magasin plus aéré

**OUVERT dimanches
et jours fériés - Tél. 083 66 05 70**



ENTREPRISE VANBAELEN

Toute une équipe à votre service pour:
Toiture - Charpente - Zinguerie
Isolation toiture et pignon
Sanitaire neuf et rénovation
Eau de pluie, chauffe-eau solaire...
(Installateur agréé Roscoat)



Rue du Trou Perdu 5 - 5300 Thon
Zoning Industriel de la Fagne - 5330 Assesse
Tél.: 081 63 52 34 - 083 65 55 03
www.vanbaelen-toitures.be



Quel mazout respecte l'environnement ?

Total Mazout Ultra. Le mazout malin.

- ✓ Réduction des émissions de CO₂
- ✓ Réduction de votre consommation jusqu'à 7%*
- ✓ Augmentation de la fiabilité et de la longévité de votre installation de chauffage

*Par rapport à l'utilisation de mazout ordinaire.

TOTAL Ultra

Nous sommes à votre disposition :

Ets BOTTON

Chaussée de Marche 5 - 5330 ASSESSE
Tél : 083 655 099 www.mazout-botton.be

Regifo

Edition

Vous disposez de temps ...
Vous souhaitez des rentrées financières complémentaires ...

Vous avez du punch, vous êtes motivé, positif et dynamique ...

Rejoignez-nous

Nous recherchons des délégué(e)s indépendant(e)s à titre complet ou complémentaire, pour la vente d'espaces publicitaires pour des supports communaux dans votre région.

Clientèle existante et à développer.

Rue Saint-Roch, 59 - 5070 Fosses-La-Ville
Contact: Tél. 071 / 740 137
Adressez vos CV : eric@regifo.be

Electricité Bâtiments & Industries
Panneaux Photovoltaïques
Alarme vol & incendie
Vente électro - Domotique
...



Devis gratuit !

Rue du Trieu d'Avillon
5336 Courrière
Michel Debel
Gsm : 0476/24 54 66
debel1970@gmail.com

Electricité générale

Bastin Assurances sprl

✓ assurances
✓ placements

Valmy BASTIN

Chaussée de Marche 52
5330 Assesse
Tél. 083/65.61.58 - Fax 083/65.65.74
GSM 0490/11.55.52

bastin.assurances@portima.be
www.bastin-assurances.be
FSMA: 47306A

Funérailles BODSON
Au service de votre famille

Nouveau WIERDE
Chaussée de Marche 1017

BOUGE - Rue de Sardanson 64

081 201990 • www.funeraillies-bodson.be



Vaste parking

24h/24





Salle de réception/cérémonie

DM DEMAZY Max

PORTES DE GARAGES
HORMANN - NOVOFERM - SESAME
PRIVÉS ET INDUSTRIEL
MINI-VOLETS • BOX DE GARAGE • PORTAILS • TENTES SOLAIRES
Avec ou sans motorisation

VENTE - RÉPARATION ENTRETIEN (TOUTES MARQUES)

INFO www.demazym.be

Du lundi au samedi de 9h à 18h
Fermé dimanche & jours fériés

CHAUSSÉE DE MARCHÉ 26 - 5330 ASSESSE - info@demazym.be - 0497/23 38 75






Ô Bon Boucher!
BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR
SINCE 2022
OBONBOUCHER@GMAIL.COM

Votre boucherie charcuterie traiteur
située sur le site de la boulangerie Pierson à Courrière

HORAIRE : LUNDI 8H30-18H30 ■ MARDI 8H30-17H ■ MERCREDI : FERMÉ
JEUDI 8H30-18H30 ■ VENDREDI 8H30-18H30 ■ SAMEDI 8H30-18H
DIMANCHE 9H-12H30






BOUCHERIE-CHARCUTERIE ARTISANALES - PLATS TRAITEUR - FROMAGES